

## Rapport annuel

# GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION (SECTEUR BOURBRIAC)

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2017**

# Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ..... 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ..... 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE ..... 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE ..... 3
  - RESSOURCES EN EAU ..... 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 4
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 4
  - LONGUEUR DU RESEAU ..... 4
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC ..... 5**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ..... 5
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 5
  - LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 6
  - LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION ..... 7
  - TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS ..... 8
  - RECETTES D'EXPLOITATION ..... 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....10**
  - QUALITE DE L'EAU ..... 10
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ..... 10
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU ..... 10
  - PERFORMANCE DU RESEAU ..... 12
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX..... 13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....14**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE ..... 14
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB ..... 14
  - ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)... 14
  - AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)..... 14
  - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ..... 14
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....15**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ..... 15

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La CC DU PAYS DE BOURBRIAC a intégré la nouvelle communauté d'agglomération GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION depuis le 1er janvier 2017.

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- SYNDICAT MIXTE DE KERNE UHEL (secteur BOURBRIAC)

Sur son territoire, on a 4 services d'eau potable en 2017 :

- secteur GUINGAMP (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL GOELO (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PONTRIEUX (affermage NANTAISE DES EAUX en 2017)
- secteur BOURBRIAC (affermage SAUR)

Le présent rapport ne concerne que le service du secteur de BOURBRIAC.

Il regroupe les communes de : BOURBRIAC, COADOUT, KERIEN, MAGOAR, MOUSTERU, PLESIDY et PONT-MELVEZ.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 900 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
<b>Renouvellement</b>	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie

La collectivité prend en charge :

<b>Entretien</b>	de la voirie
<b>Renouvellement</b>	des canalisations, du génie civil

## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Volumes importés*

Achat à	Acheté en 2016 [m³]	Acheté en 2017 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	400 782	385 587

Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres			
Importations	400 782	385 587	-3,79 %
<b>Total général</b>	<b>400 782</b>	<b>385 587</b>	<b>-3,79 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 851	2 857	+0,21 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>2 852</b>	<b>2 858</b>	<b>+0,21 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

BOURBRIAC	1 289
COADOUT	267
KERIEN	164
MAGOAR	59
MOUSTERU	332
PLESIDY	360
PONT-MELVEZ	387
<b>Total des abonnés</b>	<b>2 858</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit			
Volume importé	400 782	385 587	-3,79 %
Volume exporté	- 38 773	- 31 006	-20,03 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>362 009</b>	<b>354 581</b>	<b>-2,05 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	301 639	310 399	+2,90 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	16 140	7 848	-51,38 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>317 779</b>	<b>318 247</b>	<b>+0,15 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 109 m³ par an. Elle était de 106 m³ en 2016.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU DE SAINT NICOLAS DU PELEM	8 947	10 010
TREGLAMUS	29 826	20 996
Volume total exporté	- 38 773	- 31 006

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	325,9	325,7	-0,07 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 0,79 % par rapport aux tarifs de base établis au 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

# GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO

EAU POTABLE : SECTEUR BOURBRIAC

2017

## ■ LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,00	31,24	+0,77 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,680	0,685	+0,74 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,660	0,665	+0,76 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,640	0,645	+0,78 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,620	0,625	+0,81 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,520	0,524	+0,77 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )	0,520	0,524	+0,77 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )	0,520	0,524	+0,77 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,520	0,524	+0,77 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m <sup>3</sup> )	0,520	0,524	+0,77 %
		Vente en Gros	0,413	0,416
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	59,35	60,12	+1,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,8138	0,8244	+1,30 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,8614	0,8726	+1,30 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,5695	0,5769	+1,30 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,4456	0,4514	+1,30 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,4739	0,4801	+1,31 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )	0,3413	0,4801	+40,67 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )	0,2264	0,4801	+112,06 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,0470	0,4801	+921,49 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m <sup>3</sup> )	0,1042	0,4801	+360,75 %
		Vente en Gros	0,3252	0,3252
<b>Redevances et taxes</b>				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	112,20	113,04	+0,75 %
Collectivité	157,96	160,01	+1,30 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	15,52	15,68	+1,03 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>297,68</b>	<b>300,73</b>	<b>+1,02 %</b>

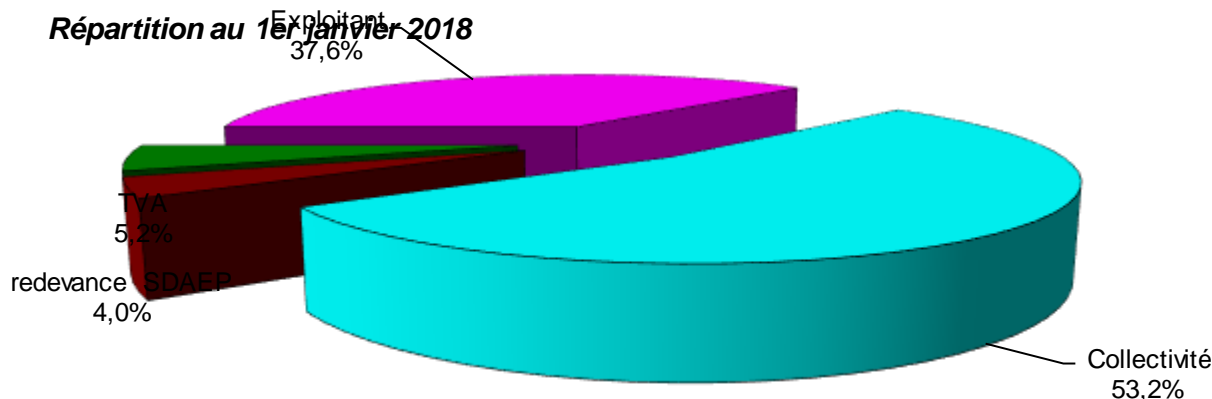
<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+1,07 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,51 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0025 €/l



**GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO**

EAU POTABLE : SECTEUR BOURBRIAC

2017

**■ LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR y compris Redevance pollution**

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,00	31,24	+0,77 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,680	0,685	+0,74 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,660	0,665	+0,76 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,640	0,645	+0,78 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,620	0,625	+0,81 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,520	0,524	+0,77 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )	0,520	0,524	+0,77 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )	0,520	0,524	+0,77 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,520	0,524	+0,77 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m <sup>3</sup> )	0,520	0,524	+0,77 %
		Vente en Gros	0,413	0,416
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	59,35	60,12	+1,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,8138	0,8244	+1,30 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,8614	0,8726	+1,30 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,5695	0,5769	+1,30 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,4456	0,4514	+1,30 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,4739	0,4801	+1,31 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )	0,3413	0,4801	+40,67 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )	0,2264	0,4801	+112,06 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,0470	0,4801	+921,49 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m <sup>3</sup> )	0,1042	0,4801	+360,75 %
		Vente en Gros	0,3252	0,3252
<b>Redevances et taxes</b>				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

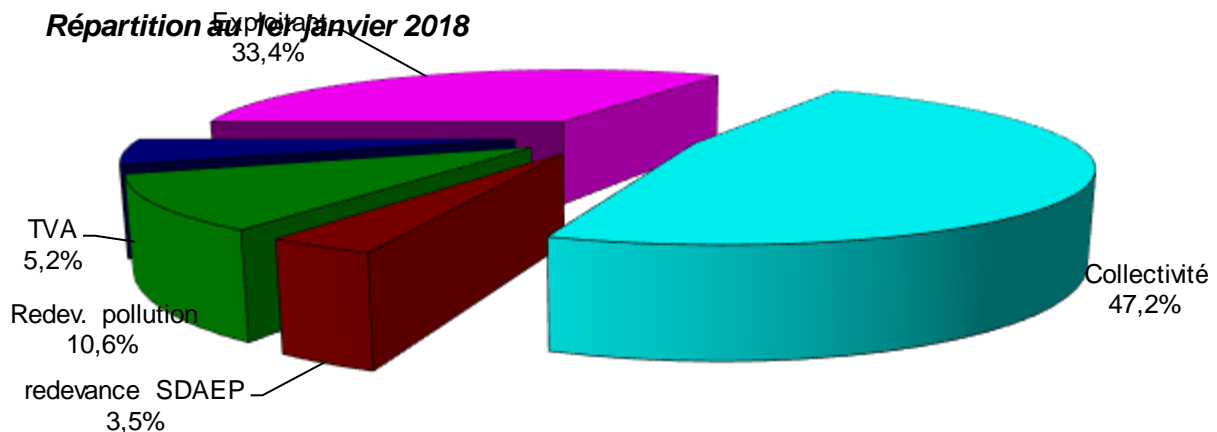
\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>• Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	112,20	113,04	+0,75 %
Collectivité	157,96	160,01	+1,30 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,50	17,66	+0,91 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>335,66</b>	<b>338,71</b>	<b>+0,91 %</b>

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,07 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :2,82 €/m<sup>3</sup>Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0028 €/l

**Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

■ **TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS**

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,00	31,24	+0,77 %
	Abonnement diam 30 mm	31,00	31,24	+0,77 %
	Abonnement diam 40 mm	31,00	31,24	+0,77 %
	Abonnement diam 50 mm	31,00	31,24	+0,77 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	31,00	31,24	+0,77 %
	Abonnement diam 80 mm	31,00	31,24	+0,77 %
	Abonnement diam 100 mm	31,00	31,24	+0,77 %
	Abonnement diam 150 mm	31,00	31,24	+0,77 %
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	59,35	60,12	+1,30 %
	Abonnement diam 30 mm	79,74	60,12	-24,60 %
	Abonnement diam 40 mm	120,53	60,12	-50,12 %
	Abonnement diam 50 mm	263,36	60,12	-77,17 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	671,34	60,12	-91,04 %
	Abonnement diam 80 mm	1589,29	60,12	-96,22 %
	Abonnement diam 100 mm	3017,25	60,12	-98,01 %
	Abonnement diam 150 mm	6077,15	60,12	-99,01 %
<b>Redevances et taxes</b>	TVA	5,5 %	5,5 %	



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	393 525,36 €	403 814,63 €	+2,61 %
dont abonnements	169 795,78 €	169 889,73 €	+0,06 %
Recettes vente d'eau non domestiques	6 036,99 €		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 4 092,48 €	904,41 €	+122,10 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>395 469,87 €</b>	<b>404 719,04 €</b>	<b>+2,34 %</b>

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	303 377,74 €	299 481,08 €	-1,28 %
dont abonnements	91 107,01 €	88 146,38 €	-3,25 %
Recettes vente d'eau non domestiques	8 478,19 €		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 381,06 €	0,00 €	
Recettes de volume exporté	16 131,04 €	9 844,68 €	-38,97 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>326 605,91 €</b>	<b>309 325,76 €</b>	<b>-5,29 %</b>

# ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

## ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	12	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	12	0	100 %	

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
<b>80 %</b>

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

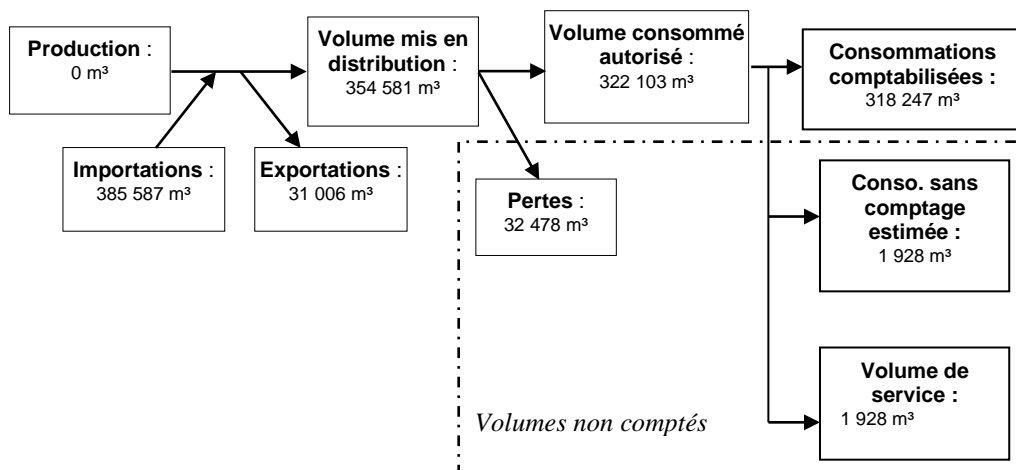
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 928 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 928 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	84,9 %	88,0 %	87,3 %	90,0 %	91,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	0,5	0,4	0,5	0,4	0,3

### - indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3

### - indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	2,7	2,9	2,9	3,0	3,0
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0,900	0,298	0,564

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,11%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Rue de l'Armor (Bourbriac) : renouvellement de canalisations et pose d'un débitmètre de sectorisation	89 017 € HT

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

### ■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	5 851 263,58 €	5 497 594.93
Remboursements au cours de l'exercice	587 853,07 €	559 050.21
dont en intérêts	211 974,59 €	205 391.56
dont en capital	375 878,48 €	353 668.65

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)

	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	925 271,28 €	928 567,70 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Rue du Télégraphe (Bourbriac)	80 000 HT
Pose d'un débitmètre de sectorisation (Magoar)	7 667 € HT
Schéma directeur à l'échelle de GP3A	A définir

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance	583,00 €	228,00 €